SMICTOM

de

Sologne

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

REGLEMENT DE CONSULTATION

OBJET DU MARCHE:

(RC)

MARCHE 2018/01

<u>Objet de la consultation</u>: Fourniture et livraison de bacs roulants et de pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères et pour la collecte sélective des 24 communes du SMICTOM de Sologne.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : LUNDI 12 MARS 2018 A 12H00

SOMMAIRE

1 – Objet et etendue de la consultation	3
1.1–Objet 1.2-Mode de passation 1.3–Type de marché 1.4–écomposition de la consultation 1.5–Nomenclature	3 3 3
2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1–Délai de validité des offres	
3 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE	3
3.1-Durée du marché ou délai d'exécution	3
5 — PIECES A DELIVRER PAR LE CANDIDAT	4
6 – REMISE DES PLIS	5
7 - NEGOCIATIONS	
8 - CAUTIONNEMENT	
9 – Retenue de garantie	
10 – Examen des candidatures et des offres	5
10.1-Sélection des candidatures	
10.2–Attribution des marchés	
11- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
12- Procedures de recours	7

1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1-Objet

La présente consultation concerne :

La fourniture et la livraison de bacs roulants et de pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères et pour la collecte sélective des 24 communes du SMICTOM de Sologne.

Lieu d'exécution : SMICTOM de Sologne – ZI des loaittières 41600 Nouan-le-Fuzelier

1.2-Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3-Type de marché

L'accord-cadre est passé sans minimum ni maximum en application de l'article 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4-écomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5-Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
44618000	Conteneurs légers, bouchons, couvercles pour conteneurs, cuves et couvercles
44613800	Conteneurs à déchets

2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2-Variantes

Les variantes sont autorisées.

3 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

3.1-Durée du marché ou délai d'exécution

La durée du marché est fixée au CCAP.

3.2-Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- ✓ Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- ✓ Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- ✓ Le règlement de la consultation (RC)
- √ L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il peut également être téléchargé sur le profil acheteur de la collectivité : klekoon.com

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de délai au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 – PIECES A DELIVRER PAR LE CANDIDAT

Les candidats auront à produire une note rédigée en langue française, ou, si des documents sont rédigés dans une autre langue, les candidats joindront à leur dossier une traduction en français des documents rédigés dans une autre langue, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, comprenant les pièces suivantes :

A – dossier administratif:

- la lettre de candidature, type DC1, disponible sur http://www.minefe.gouv.fr
- la déclaration du candidat, type DC2, disponible sur http://www.minefe.gouv.fr
- la copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, conformément à l'article 44 du Code des Marchés Publics, et une attestation sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas relatifs aux interdictions de soumissionner.
- -la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé, ou NOTI 1, disponible sur http://www.minefe.gouv.fr
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour l'année précédant le lancement de la consultation ou l'imprimé NOTI 2 correspondant, disponible sur http://www.minefe.gouv.fr.
- NB: ces justificatifs sont à produire dans un délai maximum de 10 jours, à compter de la date de signature de l'avis de réception postal de la décision d'attribution du marché, adressée au titulaire, par lettre recommandée, et valant notification.

<u>B – les pièces du marché</u> comme indiquées à l'article 4 du présent dossier.

6 - REMISE DES PLIS

Les offres pourront être communiquées par voie électronique via Klekoon, sur le profil d'acheteur du SMICTOM de Sologne.

Les offres peuvent aussi être adressées par courrier à :

SMICTOM de SOLOGNE

A l'attention de M. le Président Z.I. des Loaittières 41600 NOUAN LE FUZELIER

Elles devront être remises contre récépissé à l'administration générale avant la date et l'heure indiquées sur la première page du présent document ou, si elles sont envoyées par un autre moyen y compris la Poste, devront l'être à cette même adresse par un moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de réception et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées, ne seront pas ouverts et seront renvoyés à leur auteur.

7 - NEGOCIATIONS

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur, entouré s'il le souhaite d'autres personnes, se réserve le droit de recevoir certains des candidats. Chaque candidat aura un même temps de passage pour présenter son offre et répondre aux questions et sera averti au plus tard une semaine avant.

Le Représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne recevoir que les candidats ayant présenté les meilleures offres. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre notamment sur le prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

8 - CAUTIONNEMENT

Aucun cautionnement ne sera exigé au candidat retenu.

9 – RETENUE DE GARANTIE

Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.

10 - Examen des candidatures et des offres

10.1-Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou complétr ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

10.2-Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dan un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à conditions qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	points
1 – Prix des prestations	50
2 – Valeur technique	40
2.1 Qualité de la fourniture	10
2.2 Gamme des bacs et caractéristiques dimensionnelles (insonorisation)	10
2.3 Praticabilité et ergonomie du bac roulant pour les usagers et le collecteur	10
2.4 Pourcentage de matières recyclables dans les cuves	5
2.5 Modalités de livraison	5
3 Délai d'exécution	10

1. Prix noté sur 50 points

La note obtenue pour le critère « prix » sera déterminée de la façon suivante : (Prix de l'offre la plus basse jugée d'après le DQE /prix de l'offre analysée) x 50 (note maximum)

2. Valeur technique

noté sur 40 points

La note obtenue pour le critère « valeur technique » sera déterminée par la note technique qui devra notamment mettre en évidence les points suivants: la qualité de la fourniture, la gamme des bacs et caractéristiques dimensionnelles (insonorisation), le pourcentage de matières recyclables dans les cuves, la praticabilité et l'ergonomie du bac roulant pour l'usagers et le collecteur ainsi que les modalités de livraison.

3. Délai noté sur 10 points

La note obtenue pour le critère « délai » sera déterminée par rapport au délai annoncé par le candidat en annexe 2 du présent document :

(Délai le plus court proposé dans le cadre des offres/délai de l'offre analysée) x 10 (note maximum)

11- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignements administratifs et techniques

SMICTOM de Sologne

ZI des Loaittières 41600 NOUAN-LE-FUZELIER

E-mail: smictomdesologne@orange.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://klekoon.com

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

12- PROCEDURES DE RECOURS

<u>Instance chargée des procédures de recours</u> :

Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45 057 ORLEANS CEDEX 1

(Téléphone: 02 38 77 59 00 – Fax: 02 38 53 85 16 – Courriel: greffe.ta-orleans@juradm.fr – site: http://orleans.tribunal-administratif.fr).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45 057 ORLEANS CEDEX 1

(Téléphone : 02 38 77 59 00 — Fax : 02 38 53 85 16 — Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr — site : http://orleans.tribunal-administratif.fr).

Toute entreprise est priée de signaler dans les 48 heures après réception du dossier, toutes anomalies ou pièces manquantes aux services indiqués ci-dessus. Passé ce délai, le dossier est considéré comme complet et sans observation.

Nouan le Fuzelier, le 13 février 2018

O DA

Jean-Michel DEZELL

CERES